



Luthériens et réformés se rassembleront au sein de l'Église protestante unie de France

L'Église évangélique luthérienne de France et l'Église réformée de France ont tenu une session extraordinaire conjointe de leurs synodes les 15 et 16 janvier 2011 à Paris. **Cette assemblée a permis de faire un pas important vers l'union des deux Églises, lancée en 2007 et qui se réalisera en 2013.**

Après l'adoption officielle de l'idée d'union (Synode de Sochaux, 2007) et l'énoncé des principes directeurs du processus (Synode de Bourg-la-Reine, 2009), ce synode a fixé le cadre institutionnel qui permettra de soumettre les textes constitutionnels et réglementaires de la future union à l'approbation du Synode dans un an. Ainsi, ce Synode de Paris a pris les décisions suivantes :

- **Nom de l'Église** : La future Église unie s'appellera : **Église protestante unie de France**. En sous-titre figurera l'indication : Communion luthérienne et réformée
- **Pasteurs** : Les ministres de l'Église, qu'ils soient d'origine luthérienne ou réformée, seront agréés par une Commission des ministères unique et inscrits dans un « Rôle » (liste) unique. Cette unicité veillera à maintenir la diversité des accents de chacune des traditions : spécificité du ministère pastoral ordonné pour la tradition luthérienne, diversité des ministères reconnus pour la tradition réformée.
- **Support juridique** : L'Union nationale des associations culturelles de l'Église réformée de France se transformera pour accueillir les associations culturelles luthériennes et fournir ainsi le support juridique de l'union.
- **Mandats électifs** : Les mandats électifs au sein de la future Eglise seront de 4 ans, et non plus 3 ou 6 comme actuellement. Concernant l'Église évangélique luthérienne de France – inspection de Montbéliard, le mandat de l'inspecteur ecclésiastique, actuellement président du conseil exécutif, Joël Dautheville, a été prolongé d'un an afin de mieux accompagner ces changements.
- **2012** : Une assemblée consultative de travail se tiendra avant le Synode national de 2012, pour permettre une plus grande qualité des textes constitutionnels à adopter.

Toutes ces décisions ont été prises à une très large majorité, dans une ambiance à la fois studieuse, en raison de la technicité du travail, et très cordiale.

Au cours de l'année qui vient, les Églises locales (paroisses) et leurs Conseils seront invités à étudier les projets de textes constitutionnels et réglementaires de la future union, pour se les approprier, les améliorer, les vérifier. Les Synodes régionaux de novembre 2011 rassembleront les résultats de ce travail et exprimeront un avis motivé. Au printemps 2012, une assemblée consultative commune achèvera le travail d'étude et un synode national conjoint adoptera les textes. Un important effort de pédagogie et de communication sera mené en parallèle.

L'union des Églises luthérienne et réformée de France contribue à la recomposition du protestantisme français. Elle témoigne d'une dynamique et d'une volonté partagées. Cette dynamique se manifeste notamment dans le processus d'animation : « *Ecoute ! Dieu nous parle...* », qui invite toutes les paroisses à partager largement ce qui fait le cœur de leurs convictions.

En mai 2013 à Lyon, aura lieu le synode constitutif de l'Église protestante unie de France.

Sites Internet :

www.eglisereformee.fr

www.eelf.org / www.eelf-franchemonte.org

Contact presse : Daniel Cassou - 06 16 29 13 13 - cassou.daniel@gmail.com